

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 25 JANVIER 1890

SOMMAIRE

TEXTE : Nos nouveaux feuillets : Le Régiment et Famille-Sans-Nom.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—1889 : A M. Benjamin Lenthier, par G.-A. Dumont.—Chronique des voyages et de la géographie.—Voyages extraordinaires : Un drame dans les airs (suite), par Jules Verne.—Promenade à travers l'Exposition, par P. Colonnier.—Notes historiques.—Notes et faits, par J.-Alcide Chaussé.—Poésie : A une jeune fille, par Emile Augier.—Nos gravures.—Liste des réclamants de nos primes.—Variétés.—Récréations de la famille.—Feuilleton : Les Mystères de Panama (suite et fin).

GRAVURES : La famille impériale d'Espagne.—Portraits de l'Archiduc-Léopold-Salvator de Toscan ; La princesse Blanche de Bourbon ; Miss Bislant.—La grippe, cinq dessins, par Henry Somm.—Gravures des feuillets.



L'assemblée législative de la province de Québec vient de décider à l'unanimité que :

Tout père de famille, né ou naturalisé en cette province, qui a douze enfants vivants issus d'un légitime mariage, a droit, suivant son choix, à cent acres de terres publiques, aux conditions d'établissement voulues par la loi des terres.

Cette mesure est excellente et conforme à toutes les idées saines et justes.

Louis XIV, en 1661, avait promulgué un édit qui se rapproche un peu de notre nouvelle loi, mais il est intéressant d'en étudier les termes pour en déduire certaines réflexions qui ont leur valeur :

Louis, etc., Salut. Bien que les mariages soient les sources fécondes d'où dérivent la force et la grandeur des Etats, et que les Lois saintes et profanes aient également concouru pour en honorer la fécondité et la favoriser de leurs grâces ; néanmoins nous avons trouvé que par la licence des temps, ces privilèges étaient anéantis et la dignité des mariages déprimés.

Et mais ! la réputation de ce bon vieux temps, que certaines personnes nous proposent toujours comme modèle, me semble être singulièrement atteinte par ce préambule.

Puis l'édit rappelle que les Romains accordaient certains privilèges aux pères de nombreuses familles et que cet usage existait encore en Bourgogne.

Cependant la loi de Louis XIV fait des distinctions très curieuses, quoique conformes aux idées de l'époque.

Les sujets taillables, c'est-à-dire les français qui n'étaient ni nobles, ni habitants de villes franches, n'étaient exempts que des contributions sur tailles, impositions et autres charges publiques, etc., etc. quand ils étaient pères de douze enfants.

Et nous lisons plus loin :

Et comme la noblesse est l'appui le plus ferme des Couronnes et qu'en la propagation des familles des Gentils-Hommes, consiste la principale puissance de l'Est ; nous avons ordonné par ces mêmes présentes, voulons et nous plaît, que les gentils-hommes et leurs femmes qui auront dix enfants nés en loyal mariage, et qui seront vivants, si ce n'est qu'ils soient décédés portant les armes pour notre service, jouissent de mille livres de pension par an, comme aussi ceux qui auront douze enfants vivants ou décédés comme ci-dessus, jouissent de deux mille livres de pension.

Cette distinction spéciale qui ne concerne que les nobles a lieu de nous paraître étrange, alors que tout honnête homme est pour nous un gentil-homme ; mais on ne raisonnait pas ainsi autrefois.

Quant aux habitants des villes franches du royaume, ils n'avaient droit qu'à la moitié de la pension accordée aux gentilshommes.

Cette excellente intention de Louis XIV ne dura guère cependant car nous voyons que l'édit de 1666 fut révoqué en 1683, et voici les raisons données par le roi-soleil.

Louis, etc., Salut. Nous avons été informés des abus qui se sont introduits dans l'exécution de notre édit du mois de novembre 1666, par lequel nous avons accordé aux pères de famille ayant dix ou douze enfants vivants, l'exemption des tailles, etc., et que contre les dispositions et les termes précis de notre édit, notre cour des Aides conserve les privilèges aux pères de famille qui cessent d'avoir le nombre de dix ou douze enfants, encore qu'il ne soient décédés portant les armes pour notre service ; est d'autant que ces abus trouvaient à la foule de nos autres sujets, au soulagement desquels nous ne pouvons pouvoir avec trop d'application, en maintenant l'égalité dans la distribution des charges nécessaires pour soutenir les dépenses auxquelles nous sommes obligés. etc.

Comment trouvez-vous ces mots de soulagement et d'égalité dans la bouche de Louis XIV ?

* * Autrefois, si l'on en croit la fable, les coqs trouvaient parfois des perles, aujourd'hui voici qu'un chapon vient d'en déposer une dans le *Monde*.

Il est vrai que cette perle est fautive ; lisez plutôt :

Il est regrettable de voir le *Monde Illustré*, la seule publication française du genre au Canada, devenir de moins en moins recommandable, tant sous le rapport de la gravure qui est mal faite que sous le rapport de la littérature qui est insignifiante.

Ceci a paru dans le numéro du 15 courant, et,

quand on est allé trouver les propriétaires et rédacteurs de ce journal, pour savoir quel était l'auteur de cette petite méchanceté, on a répondu que l'on ne savait pas, que cela ne venait certainement pas de la rédaction ordinaire, qu'on ignorait complètement qui avait pu glisser cet entrefilet.

C'est cela, une infamie ou une sottise est commise dans un journal, on la publie, on tâche de faire tort à un confrère, parfois même on attaque d'une manière ignoble le caractère, l'honneur d'un homme et, quand vient le moment des explications, on dit que l'on ne sait comment cela a été publié.

Ah ! c'est un triste métier que font certaines gens, c'est chose pitoyable que de se préparer ainsi des remords, et c'est ce qui explique comment plus tard il faut en arriver, quand la mort approche, à demander pardon des injures lancées, *contre paiement*, pendant une vie mal remplie.

Ce doit être un instant bien dur à passer, que celui où, poursuivi par les cris d'une conscience bourrelée de souvenirs amers, on est contraint de reconnaître des fautes commises froidement, sans honte et sans pudeur, et de dire ou d'écrire à celui que l'on a attaqué d'une manière sauvage, que l'on a eu tort et qu'on lui demande grâce.

Ces faits là se produisent pourtant plus souvent qu'on ne le croit, mais le public l'ignore ; la mauvaise action reste étalée dans un journal, quoique le pardon ait été donné en particulier, et il ne faudrait pas fouiller beaucoup dans la rédaction du *Monde* pour y trouver un exemple de ce genre.

Il y a quelques jours encore l'ennemi d'un grand journaliste mourant (il ne s'agit pas du *Monde* cette fois) écrivait à son adversaire en le priant aussi de lui pardonner les mauvaises choses qu'il avait écrites contre lui pendant longtemps ; mais, je le répète cette réparation est insuffisante, elle n'est pas publique, elle n'est pas égale à l'étendue du mal causé et mieux vaut éviter d'abord d'en arriver à ce triste moment d'expiation, en ne cherchant jamais à mordre dans le seul but de faire souffrir.

Certes, ceux qui reconnaissent ainsi leurs fautes, font acte de courage et de chrétien, mais, franchement, s'il nous faut attendre d'être à notre lit de mort, ou que nos insulteurs soient eux-mêmes prêts à rendre compte au Grand Juge des mauvaises actions de leur vie, pour obtenir non pas justice pleine et entière, mais un simple aveu caché, fait dans l'ombre, la chose est bien dure pour l'insulté, et l'attente est parfois bien longue.

* * La popularité du MONDE ILLUSTRÉ fait beaucoup d'envieux et ceux-ci ne s'inquiètent pas en réalité de la valeur artistique des gravures, puisqu'ils n'y connaissent rien, ni du genre de littérature publiée, parce que ce sont des fruits secs du journalisme, mais ils ont d'instinct l'horreur du succès auquel ils ne peuvent arriver et de la réputation qui leur refuse toute notoriété.

Lafontaine nous raconte qu'un serpent essaya, lui aussi, de ronger une lime.

Aujourd'hui un anonyme publie sept lignes méchantes pour essayer de nous faire tort dans l'esprit du public.

Pouah ! c'est une sale besogne que vous faites là.

Chez nous, tout se passe autrement, chacun signe ses articles et que la chose soit bonne ou mauvaise, le public peut en juger librement et sait toujours qu'il a affaire à un honnête homme qui ne se cache pas et qui se montre à visage découvert.

Mais les vers de Lamonnaye me consolent :

L'envie est une bonne chose ;
Elle fait crever l'envieux.

* * Cette méchanceté du *Monde* n'est pas passée du reste, inaperçue, et le lendemain même la *Presse* contenait les lignes suivantes :

Le *Monde* d'hier soir publiait un entrefilet libellé comme suit :

" Il est regrettable etc. "

Et ajoutait *La Presse* :

Nous ne savons au juste à quoi veut en arriver notre confrère, qui semble vouloir prendre le parti de dénigrer tout ce qui touche à l'un des éditeurs de cette publication, à laquelle on apporte tout le soin désirable.

Rien n'est plus regrettable que de voir un journal comme *Le Monde* se livrer à des critiques de ce genre. Les lecteurs du MONDE ILLUSTRÉ peuvent être assurés

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	-	-	-	\$50
2 ^{me} "	-	-	-	25
3 ^{me} "	-	-	-	15
4 ^{me} "	-	-	-	10
5 ^{me} "	-	-	-	5
6 ^{me} "	-	-	-	4
7 ^{me} "	-	-	-	3
8 ^{me} "	-	-	-	2
86 Primes, à \$1	-	-	-	86
94 Primes	-	-	-	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOUVEAUX FEUILLETONS

Nous commencerons, la semaine prochaine, un grand roman nouveau :

LE REGIMENT

Le prologue se passe en 1859, en France, au moment de la guerre d'Italie, mais l'action militaire du roman commence vers 1883. C'est donc un roman contemporain.

Les principaux personnages, colonels, officiers et soldats français sont mêlés à une action profondément dramatique et touchante dont les péripéties se déroulent tantôt dans les cadres de la vie civile, tantôt au milieu des tableaux animés et pittoresques de la caserne et des grandes manœuvres.

L'auteur dépeint la vie militaire actuelle et montre que, si elle s'est transformée dans ses détails, le dévouement, la grandeur, l'abnégation et le patriotisme de l'armée sont restés les mêmes.

Tout le monde voudra lire LE REGIMENT.

UN ROMAN DE JULES VERNE

Outre le REGIMENT, le nouveau roman que nous commençons à publier dans notre journal, la semaine prochaine, nos lecteurs auront l'avantage de lire en même temps l'un des derniers romans de Jules Verne

FAMILLE-SANS-NOM

Comme on le sait, la plupart des scènes de ce roman se déroulent au Canada, lors des événements de 1837-38, ce qui lui donne un regain exceptionnel d'intérêt pour le public canadien.